

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 6 Octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 27

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, MIRASOLA, CRASNAULT, DERUELLE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, CARTA, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame DENIS*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur DERUELLE*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*).

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur FEDDAL.

DELIBERATION N° 9/1 : PERSONNEL TITULAIRE. EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET.
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération n° 11 du 29 Juin 2022, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié et notamment le décret n°2021-1882 du 29 Décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;

Vu l'avis émis par le Comité Technique en date du 22 Septembre 2021 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois ;

.../...

DELIBERATION N° 9/1 DU 12 OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-215901729-20221012-221012DE_9_1-DE

Le tableau des effectifs permanents à Temps Complet est donc arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 11 du 29 Juin 2022		
EMPLOIS FONCTIONNELS :			
Directeur Général des Services	1	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	2	2	2
Directeur des Services Techniques	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE :			
Attaché Hors Classe	1	1	1
Attaché Principal	3	3	3
Attaché	6	6	5
Rédacteur Principal de 1ère Classe	2	2	2
Rédacteur Principal de 2ème Classe	3	3	1
Rédacteur	9	9	8
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	13	13	12
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	22	22	19
Adjoint Administratif	32	36	28

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 11 du 29 Juin 2022		
FILIERE TECHNIQUE :			
Ingénieur Hors classe	1	1	1
Ingénieur Principal	3	3	2
Ingénieur	1	1	1
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	3	3	3
Technicien	7	7	4
Agent de Maîtrise principal	7	7	7
Agent de Maîtrise	5	5	4
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	2	2	2
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	36	36	35
Adjoint Technique	56	56	48
FILIERE SOCIALE :			
Educateur de jeunes enfants	3	3	3
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère Classe	5	5	5

DELIBERATION N° 9/1 DU 12 OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
 Reçu en préfecture le 27/10/2022
 Publié le
 ID : 059-215901729-20221012-221012DE_9_1-DE

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème Classe	6	6	4
Agent Social	1	1	0
FILIERE SPORTIVE :			
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère classe	4	4	3
Opérateur Qualifié des Activités Physiques et Sportives	1	1	1

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 11 du 29 Juin 2022		
FILIERE MEDICO-SOCIALE :			
Puéricultrice	1	1	1
Puéricultrice Territoriale Classe Supérieure	1	0	0
Puéricultrice Territ Classe Normale	1	0	0
Infirmier(e) en soins généraux de Classe Supérieure	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure	1	1	0
Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	4	4	4
FILIERE CULTURELLE :			
Bibliothécaire	1	1	1
Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1	0
Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	2	2	2
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	4	4	4
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} Classe	3	3	3
Adjoint du Patrimoine	3	3	3
Prof. d'Enseignement Artistique Classe Normale (Arts Plastiques)	1	1	1
Professeur du Conservatoire (emplois spécifiques)	3	3	2
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe (Arts Plastiques)	1	1	1

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 11 du 29 Juin 2022		
FILIERE POLICE MUNICIPALE :			
Chef de service de Police Municipale	1	1	1
Principal de 1ère Classe			
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	3	3	1
Gardien-Brigadier de Police Municipale	14	14	9
FILIERE ANIMATION :			
Animateur Principal de 1ère Classe	1	1	1
Animateur Principal de 2ème Classe	3	3	3
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	1	1	1
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	5	5	5
Adjoint d'Animation	12	12	6
TOTAUX	305	307	256

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 32 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,


 Y. FEDDAL.

Le Maire,


 A.L. DUMAS-TONINI.
 (Maire)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
 de la réception en Sous-Préfecture le.....
 et de la publication le.....